

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THOIRY
DU MERCREDI 20 JANVIER 2021 PRESCRIT EN APPLICATION DES ARTICLES L2121-11
ET 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Membres en exercice : 29

Votants : 29

Présents : 26

Excusés avec procuration : 3

Excusé sans procuration : 0

Absent : 0

Le Conseil Municipal de la commune de THOIRY, convoqué le mardi 14 janvier 2021 et réuni le mercredi 20 janvier à 19 heures sous la présidence de Madame le Maire a :

- ✳ **Approuvé** la modification des statuts de la communauté d'agglomération du Pays de Gex relative à la compétence « création et exploitation de réseaux de chaleur et de froid ».

Vote unanime

- ✳ **Approuvé** le principe d'adhésion de la commune de THOIRY au service mutualisé d'application de droit des sols à compter du 1er mars 2021.

Vote unanime

- ✳ **Pris acte** du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la communauté d'agglomération du Pays de Gex.

- ✳ **Pris acte** de la présentation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2019 de la SEMCODA.

- ✳ **Approuvé** le projet de convention d'adhésion de la Commune de Thoiry à la carte « Ferney Passion » pour le Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique de Ferney Voltaire pour l'année scolaire 2020 / 2021 et **Autorisé** Madame le Maire à le signer.

Vote unanime

- ✳ **Approuvé** la réduction 50% des tarifs pour toutes les factures du second trimestre 2020 / 2021 des usagers de l'école de musique municipale pour les élèves ayant fréquenté le service municipal durant le premier trimestre scolaire 2020 / 2021 et **Autorisé** Madame le Maire, ou son adjoint disposant d'une délégation, à signer tout document relatif à cette délibération.

Vote unanime

✱ **Pris acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2021.

Vote unanime

✱ **Approuvé** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté par l'Office National des Forêts dont la proposition est :

- la suppression des parcelles 45 – 48– 49 - 50 et 52 et pour motif « fort dépérissement dans cette parcelle ».
- le report en 2022 de la parcelle N° 39 pour motif « gestion des dépérissements prioritaires »

précisé la destination des coupes et leur mode de commercialisation (néant sur l'état) et **informé** le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à la proposition d'état d'assiette pour la campagne 2021 annexée.

Vote unanime

✱ **Approuvé** la modification du tableau des effectifs de la Ville comme suit à compter du 1^{er} février 2021 :

TABLEAU DES EMPLOIS MUNICIPAUX AU 1^{er} FEVRIER 2021

CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	GRADE	CREES	POURVUS		RESTE A LIBRE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO
				TITULAIRES	NON TITULAIRES		
Filière ADMINISTRATIVE							
ATTACHE TERRITORIAL	A	Attaché hors classe	4			1	35H00
		Directeur territorial					
		Attaché principal			1		
		Attaché		0	2		
REDACTEUR TERRITORIAL	B	Rédacteur principal 1ere classe	3			2	35H00
		Rédacteur principal 2eme classe					
		Rédacteur		1			
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	Adjoint administratif principal de 1ere classe	19	5	0	2	35H00 (18 postes)
		Adjoint administratif principal de 2eme classe		3	0		
		Adjoint administratif		5	4		
SOUS TOTAL FILIERE			26	14	7	5	
Filière TECHNIQUE							

INGENIEUR TERRITORIAL	A	Ingénieur hors classe					
		Ingénieur principal					
		Ingénieur	3	2	0	1	35H00
TECHNICIEN TERRITORIAL	B	Technicien principal de 1ere classe	3			1	35H00
		Technicien principal de 2eme classe		1	0		
		Technicien		1			
AGENT DE MAITRISE	C	Agent de maitrise principal	3	1	0	0	35H00
		agent de maitrise		2	0		
ADJOINT TECHNIQUE	C	Adjoint technique principal de 1ere classe	29	5	0	3	18H00 (1 poste)
		Adjoint technique Principal de 2eme classe		4	0		35H00 (6 postes)
		Adjoint technique		12	5		35H00 (17 postes) 28H00 (1 poste)
SOUS TOTAL FILIERE			38	28	5	5	
Filière POLICE							
AGENT DE POLICE MUNICIPAL	C	Chef de police municipal				0	35H00
		Brigadier-chef principal	3	3	0		
		Brigadier	0	0	0		
SOUS TOTAL FILIERE			3	3	0	0	
Filière CULTURELLE							
ASSISTANT D'ENSEIGNE- MENT ARTISTIQUE	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe	10			0	
		Assistant d'enseignement artistique principal de 2eme classe		2	0		35H00 (2 postes)
					1		12H00
					1		12H15

					1		10H00
					1		6H15
					1		5H45
					1		2H15
					1		3H00
					1		4H45
		Assistant d'enseignement artistique					
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	Adjoint territorial de patrimoine principal de 1ere classe	2			0	
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 2eme classe		1			35H00
		Adjoint territorial du patrimoine		0	1		35H00
SOUS TOTAL FILIERE			12	3	9	0	
Filière ANIMATION							
ANIMATEUR TERRITORIAL	B	Animateur principal de 1ere classe	2			2	
		Animateur principal de 2eme classe					35H00
		Animateur		0	0		06H00
ADJOINT D'ANIMATION	C	Adjoint d'animation territorial principal de 1ere classe	18				
		Adjoint d'animation territorial principal de 2eme classe		1			35H00
		Adjoint d'animation territorial		9	6		1 35H00 1 11H75
SOUS TOTAL FILIERE			20	10	6	4	
Filière SOCIALE							
ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO EDUCATIF	B	assistant territorial socio-éducatif	1			1	35H00

AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	C	Agent territorial spécialisé des écoles maternelle de 1ere classe	9				
		Agent territorial spécialisé des écoles maternelle de 2eme classe		0	1	0	35H00
				3	5	0	30H45
SOUS TOTAL FILIERE			10	3	6	1	
SOUS TOTAL GENERAL			109	61	33	15	

Vote unanime

- * **Approuvé** la convention de portage et de mise à disposition par l'EPF de l'Ain, de la parcelle cadastrée AB 170 (A) d'une contenance de 500m², située 683 rue d'Allemagne et **Autorisé** Madame le Maire à signer la convention de portage annexée à la délibération.

Vote unanime

- * **Approuvé** la convention de portage et de mise à disposition par l'EPF de l'Ain, de la parcelle cadastrée AB 170 (B) d'une contenance de 1 074m², située 683 rue d'Allemagne et **Autorisé** Madame le Maire à signer la convention de portage annexée à la délibération.

Vote unanime

- * **Approuvé** l'acquisition de la parcelle AY 42 de 1 579m², propriété des consorts Gerlier, au montant de 37 896€ et **Autorisé** Madame le Maire, ou tout adjoint ayant délégation de signature, à procéder à l'acquisition du bien et signer tout acte relatif à cette opération.

Vote unanime

- * **Approuvé** l'acquisition des parcelles AY 7 d'une surface de 2 886 m² et AY 17 d'une surface de 6 330 m², propriétés de Madame METRAL Marie-Louise, pour un montant de 276 480 € et **Autorisé** Madame le Maire, ou tout adjoint ayant délégation de signature, à procéder à l'acquisition du bien et signer tout acte relatif à cette opération.

Vote unanime

*** Séance levée à 21 heures 02 ***

Fait à Thoiry, le 25 janvier 2021.

Muriel BÉNIER,
Maire

